

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
[denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:denis.erni@a3.epfl.ch)

Recommandé  
Eglise Evangélique réformée suisse  
Mme Evelyn BORER, Présidente synode  
Sulgenauweg 26,  
Case postale  
3001 Bern

Estavayer-le-Lac, le 17 mars 2021

[http://www.swisstribune.org/doc/210317DE\\_EB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210317DE_EB.pdf)

### EERS et FINANCEMENT DU CRIME ORGANISÉ

Madame la Présidente du Synode,

Je me réfère à la poursuite no 803092 ci-jointe, émise par l'Etat de Fribourg, où j'ai fait opposition totale le 3 décembre 2020 avec la remarque,

*Citation :*

« Faux dans les Titres

*Affaire de criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers et des codes de procédures qui ne sont pas applicables.*

*A vérifier que l'Etat a mis au courant le synode !*

*Fin de citation*

### Observations :

#### 1) *Vérification de l'état de votre connaissance*

Je n'ai reçu aucun courrier du Synode qui m'informait que l'Etat l'avait mis au courant de cette poursuite et de la motivation de mon opposition.

Si vous avez été correctement informée par l'Etat, ce dernier vous a mis au courant de la demande<sup>1</sup> d'enquête parlementaire qui porte sur la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers.

Il vous a aussi mis au courant qu'en 2016, suite à une discussion avec une Chamane, j'ai écrit un courrier<sup>2</sup> à Mme Simonetta Sommaruga, où je posais 5 questions qui touchent à la Vie et à l'existence de l'Homme, c'est-à-dire aussi à l'existence de DIEU. Voici ces questions :

*(1) Savez-vous pourquoi vous êtes née ? (2) Savez-vous quel est votre destin ? (3) Savez-vous pourquoi vous m'avez rencontré ? (4) Savez-vous que face à la mort, vous serez toute seule avec l'entière responsabilité des actes de votre Vie ? (5) Croyez-vous que les forces du mal existent ?*

Dans le cas, où vous avez été correctement informée par l'Etat, vous savez que ne suis pas d'accord que l'EERS finance les membres d'une loge maçonnique, avec les impôts des membres de l'Eglise à leur insu, pour violer les droits de l'Homme.

Vous savez que j'ai pris la décision de quitter l'Eglise suite à ce que je n'arrivais pas à faire corriger le faux dans les Titres qu'a fait l'Etat en faveur de l'église.

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/161010DE\\_SS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/161010DE_SS.pdf)

2) *Des pratiques de persécution par la loge maçonnique confirmée par un Procureur fédéral*

Le 16 février 2021, j'ai reçu un courrier du Procureur fédéral extraordinaire, nommé pour traiter cette affaire de criminalité commise avec les injonctions des Bâtonniers. Dans ce courrier, ce Procureur fédéral extraordinaire disait que, citation :

« Son mandat ne lui confère aucune compétence pour juger de l'obligation pour un avocat de faire primer la défense d'un client contre d'éventuelles directives ou injonctions d'un Bâtonnier »

Avec ce courrier, ce Procureur fédéral extraordinaire vient de confirmer officiellement, que les relations - *qui lient l'EERS à l'Etat pour son financement* - permettent aux membres de confréries d'utiliser le Dieu des chrétiens pour financer des crimes commis avec les injonctions des Bâtonniers à l'insu des fidèles.

Je vous fais observer que tous les Procureurs et avocats ne peuvent pas l'ignorer. J'observe aussi que bon nombre d'élus, qui se prétendent chrétiens, ne peuvent pas ignorer cette situation. Pourtant, ils n'ont jamais réagis. En particulier, tous les élus du Parlement vaudois, qui se prétendent chrétien et qui connaissaient les agissements de cette loge maçonnique, n'ont jamais réagi, comme je viens de leur faire observer par courrier<sup>3</sup> recommandé.

3) *De l'Etat qui exige un certificat de ma sortie de l'Eglise pour mettre fin à la persécution*

Non seulement, je ne suis pas arrivé à faire corriger ce faux dans les Titres émis par l'Etat de fribourg, mais ce dernier continue à se substituer au Dieu des chrétiens pour régler cette affaire de faux dans les Titres et crimes commis avec les interventions des Bâtonniers.

Je vous fais observer que je n'ai jamais signé de contrat avec l'Eglise pour me faire persécuter et tromper par l'Etat qui finance de la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers. Par conséquent, si l'Eglise mandate l'Etat pour se faire financer, il n'est pas acceptable que l'Etat puisse se substituer au Dieu des chrétiens pour persécuter des membres de l'Eglise.

Le 27 mars 2021, j'ai reçu un courrier de M. V. Goumaz de l'Etat, datée du 25 février, qui me dit que je peux recourir auprès du Tribunal Cantonal du moment que je n'accepte pas cette situation.

Conclusion

Par la présente, je vous informe que je ne vais pas recourir devant le Tribunal Cantonal, car ce dernier ne peut pas avoir la compétence de se substituer au Dieu des chrétiens pour ce type de criminalité.

J'observe que grâce à l'Etat, je suis forcé de m'adresser aux dirigeants de l'Eglise pour mettre fin à cette persécution. Le destin veut que ce soit aussi à vous à apporter les réponses aux 5 questions, citées à la page précédente, que j'avais posé en 2016 à Mme Simonetta Sommaruga. Il y a une nouvelle question que je vous pose relative au contenu de la demande d'enquête parlementaire :

« Que va faire le synode pour mettre fin à la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers, du moment que le Procureur fédéral extraordinaire a confirmé qu'il n'a pas la compétence de juger la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers et que malgré ce fait, l'Etat se substitue au Dieu des chrétiens pour les persécuter avec les membres d'une organisation criminelle »

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/210317DE\\_EB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210317DE_EB.pdf)

Copie à : Au service de l'Etat qui a émis le commandement de payer

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/210315DE\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210315DE_GC.pdf)